

REGLEMENT POUR LE CONCOURS D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN

CABANES PRIMITIVES

**Dans le cadre de l'exposition
prévue au Pavillon Sicli
du 27 avril au 11 juin 2023**

Généralités

La Maison de l'architecture de Genève (MA) et l'Association Pavillon Sicli (APS) ont pour mission de favoriser les échanges et la réflexion autour de l'art du bâti. Pour leur exposition du printemps 2023, la MA et l'APS s'intéresseront plus particulièrement à la question du jeu comme origine de la création architecturale et à sa capacité à faire monde :

« De la cabane solitaire à l'arche cosmopolite, nous construisons des mondes que nous habitons ou cohabitons. Le monde du jeu se situe dans l'intervalle mystérieux qui relie nos subjectivités à la réalité extérieure. Parfois, dans cette aire éphémère se cristallisent des architectures qui deviennent pour un temps la scène de nos vies, l'horizon de nos habitudes. L'origine de l'architecture, la « cabane primitive », n'est alors plus à chercher dans l'enfance de l'humanité comme le pensaient les architectes rationalistes. Elle se situe au fond de chacun de nous, dans l'enfance joueuse de notre esprit. »

David Malaud, Architects at play, 2019

Les concurrents sont invités à réaliser leur propre cabane primitive qui mettra en scène de manière introspective les racines de leurs mondes architecturaux : désirs, rêves, obsessions, peurs, sensations, sentiments, réflexions... Ces cabanes peuvent être conçues comme des archétypes, des prototypes ou des objets paradigmatiques qui condensent en une construction un faisceau d'architectures possibles. Elles peuvent aussi, à l'instar du Teatrino scientifico d'Aldo Rossi, proposer une représentation d'un processus créatif. Terrains de jeux intimes ouverts sur le monde, elles pourront être habitées ou non, figées dans une position ou au contraire manipulables par les spectateurs de l'exposition.

À travers cette mise au concours autour de l'idée de la cabane primitive, la MA et l'APS souhaitent mettre en lumière la diversité et le foisonnement conceptuel des créateurs.trices de la région de Genève. La bourse de travail offrira l'opportunité pour des architectes, artistes, designers ou autre, de produire une œuvre inédite et de l'exposer dans le cadre de l'exposition organisée au printemps 2023. Les créateurs.trices sont invité.e.s à soumettre leurs propositions, réalistes ou utopiques, figuratives ou abstraites, en portant un regard singulier et sensible sur le thème de la cabane.

Objectifs

- Inciter les créateurs.trices à s'appropriier les thèmes de l'exposition (le jeu comme origine de la création architecturale).
- Amener le public genevois, par leur geste artistique, à réfléchir, à regarder, à analyser et critiquer la place du jeu dans sa vie.
- Offrir aux artistes une visibilité auprès de tous les publics.
- Favoriser l'échange et la mise en réseau d'acteurs culturels faisant fi des disciplines.

Dotation

La dotation globale du concours s'élève à 10'000.- frs. Elle est mise à disposition du jury pour la désignation de 5 à 10 projets lauréats.

La dotation couvrira :

- Les honoraires de création de l'œuvre ;
- La production matérielle de l'objet exposé et les honoraires de collaboration pour mener à bien le projet ;
- Les honoraires d'exposition dans le cadre de l'exposition organisée au printemps 2023 ;
- La cession des droits sur tout support pour toute publication que la MA et l'APS pourraient produire (plaquette d'exposition, catalogue d'exposition, rapport annuel, etc.), ainsi que pour la promotion du concours et sa diffusion dans la presse.

Les frais d'exposition (par ex. assurance, communication, location de locaux, frais de vernissage, personnel d'accueil et événements particuliers) sont pris en charge par la MA et l'APS.

Déroulement du concours

La présente mise au concours est publiée vendredi 30 septembre 2022. Le délai pour remettre sa candidature au concours est fixé au **15 décembre 2022 à minuit**.

Jury et sélection des projets

Le jury du concours réunit des membres du comité de l'association Maison de l'Architecture de Genève et des personnalités du monde de l'art et de l'architecture :

- Matei Agarici, architecte, secrétaire de la MA, Genève
- Simon Lamunière, commissaire d'exposition, Genève
- Marlène Leroux, architecte, présidente de la MA, Genève
- David Malaud, architecte, commissaire de l'exposition *Architects at Play*, Paris
- Federico Neder, architecte, vice-président de la MA, Genève
- Kerim Seiler, artiste, Zurich/Berlin

Le jury a pour mission d'identifier entre 5 et 10 dossiers parmi tous les projets reçus. Chaque projet sélectionné recevra la somme décidée au moment de la livraison de l'œuvre qui sera exposée. Les lauréat.e.s seront annoncé.e.s officiellement courant février 2023.

Production de l'œuvre

Suite à l'annonce des lauréat.e.s, les projets seront produits entre février et avril 2023, afin d'être exposés au printemps 2023 au Pavillon Sicli, à Genève.

Modalités du concours

Ce concours est ouvert aux candidat.e.s de toutes nationalités, de tous âges, et dans toutes disciplines artistiques et techniques, actifs dans la région de Genève. Les candidats peuvent être des personnes physiques ou organisés en personne morale (groupe d'artistes, collectif, etc.).

Le jury ne souhaite pas limiter les formes d'expression des candidats. Au contraire, une attention sera accordée aux capacités des candidat.e.s à s'affranchir des disciplines créatives et à s'adresser à un public diversifié. Pour des raisons techniques liées à l'espace d'exposition (Pavillon Sicli), les projets ne peuvent pas comporter d'images projetées ni nécessiter de cimaise. Chacune des œuvres choisies devra s'inscrire dans un gabarit de 1m x 1m x 1m. Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule œuvre ou qu'un seul projet. L'œuvre restera la propriété de son.sa créateur.trice. Les projets proposés doivent être inédits, c'est-à-dire n'avoir jamais été exposés auparavant.

Les cabanes ayant une dimension imaginaire autant que constructive, il n'est pas spécifiquement demandé de produire une maquette de cabane, mais un objet qui trouve en lui-même sa propre mesure et donne à voir un monde. Les matériaux, le poids de l'œuvre sont libres.

Pour participer au concours, les concurrents enverront leur dossier par email à l'adresse : concours@ma-ge.ch (max. 10Mo).

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en langue française ou anglaise. Toute autre langue fera l'objet d'une éviction d'office.

Pour des raisons écologiques et pratiques, les candidatures se font par voie électronique uniquement. Tout élément envoyé par voie postale ne pourra pas être pris en compte par le jury et ne sera pas renvoyé aux candidats.

Le dossier de candidature sera constitué au total de 5 pages format A4, et devra être organisé ainsi :

Page 1 :

Présentation écrite générale de l'œuvre imaginée pour le concours, mettant l'accent sur les idées et les intentions qui se trouvent à l'origine de l'œuvre.

Pages 2, 3 et 4 :

Plans, coupes, axonométries et/ou vues en 3D de l'œuvre.

Explication de la matérialité de l'œuvre ainsi que des aspects techniques liés sa réalisation.

Toute autre information nécessaire à la compréhension de l'œuvre et des moyens requis pour sa présentation dans le cadre de l'exposition.

Page 5 :

Présentation de l'auteur.e, bref CV indiquant son parcours et quelques réalisations passées, à l'aide de liens internet si possible.

Détails de contact (nom complet, adresse e-mail, adresse postale, n° tél).

L'ensemble du dossier de candidature sera transmis en un seul document au format pdf. La taille totale de ce document unique ne devra pas dépasser les 10 Mo.

Le délai pour remettre sa candidature au concours est fixé au **15 décembre 2022 à minuit**. Les lauréats seront officiellement annoncés courant février 2021.

Calendrier

- 1 octobre => 15 décembre 2022 à minuit (UTC+2) : Appel à candidatures
- Janvier 2023 : Le jury sélectionne entre 5 et 10 projets qui seront présentés dans le cadre de l'exposition au printemps 2023. Les candidats non sélectionnés se voient également notifier la décision du jury.
- Février 2023 : Annonce des lauréat.e.s à la presse, sur le site web et sur les réseaux sociaux de la MA
- Février-avril 2023 : Production de l'œuvre, livraison au Pavillon Sicli et installation fin avril
- 27 avril => 11 juin 2023 : exposition au Pavillon Sicli, à Genève
- 12 juin 2023 : les créateurs.trices récupèrent leurs œuvres lors du démontage de l'exposition.

NB : La MA et l'APS se réservent le droit de modifier les dates si nécessaire.

Divers

En participant à ce concours, les candidats.es s'engagent à respecter et accepter l'ensemble des conditions de participation du présent règlement.

La Maison de l'architecture de Genève et l'Association Pavillon Sicli se réservent le droit de modifier le présent règlement en tout temps, après en avoir dûment informé les candidats.es ayant déposé une candidature répondant aux critères définis dans ce règlement avant sa modification.

Le présent règlement est régi par le droit suisse et les tribunaux ordinaires à Genève, Suisse, sont exclusivement compétents.

Informations et contact

Maison de l'Architecture de Genève
Fanny Ollivier, administratrice
CH-1200 Genève
E : concours@ma-ge.ch
www.ma-ge.ch
www.pavillonsicli.ch

La Maison de l'architecture de Genève et l'Association Pavillon Sicli sont des associations à but non lucratif dont la mission est de favoriser les échanges et la réflexion autour de l'art du bâti. Chaque année, elles organisent des conférences, des débats, des expositions, des ateliers de médiation ainsi que d'autres événements favorisant le dialogue, la diffusion, la formation et la recherche dans le domaine de la culture du bâti.